



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023 INTERVENTIONS

12 – Approbation de la modification n°5 du Plan Local d’Urbanisme

Intervention de Suzanne Egal

Monsieur le Maire, mes chers collègues

Cette délibération porte sur la modification N°5 du PLU. Nous nous sommes déjà exprimés lors du conseil du 29 juin 2023 et continuons à déplorer qu’une modification plus consistante du PLU n’ait pas été engagée. Néanmoins, comme nous l’avons fait lors de chaque modification du PLU, le groupe ‘Cités’ a remonté ses observations et fait des propositions. Nous vous remercions pour les réponses apportées. Une seule observation a été prise en compte, le processus ne permettant pas d’élargir le périmètre. Néanmoins, nous espérons que les propositions que nous avons faites au cours des 5 modifications du PLU de 2013 seront prises en considération dans une modification ultérieure.

S’agissant de la modification des emplacements réservés, il y avait effectivement urgence à intégrer ce changement dans le PLU. En effet le déclassement de la parcelle ER17 aurait dû faire l’objet d’une délibération spécifique avant la validation de la vente de la partie Nord de cette parcelle, vente actée lors du conseil municipal du 9 mars 2023.

Nous ne nous opposons pas à cette modification, notamment compte tenu des réponses apportées à nos remarques mais le manque d’ambition de cette modification nous conduit à nous abstenir.